

OEBERLAND'S

Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes



Lundi 11 janvier 2021



PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT





La mesure 14 du plan de relance

Présentation, modalités,...

Aurélie THOMAS

Chargée de mission PNA





PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'alimentation
de l'agriculture et de la forêt



Présentation de La mesure 14 du plan de relance gouvernemental

Mesure 14 : Plan de soutien aux cantines scolaires
des petites communes



**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTEXTE

Plan de relance *annoncé le 3 septembre 2020*

Moyens financiers : 100 milliards d'euros (60 Mds Fr + 40 Mds UE) pour 2 ans (2021- 2022)

• **Sur le volet « transition agricole, alimentation et forêt » 3 priorités (1,2 Mds) :**

- Reconquérir notre **souveraineté alimentaire**
- Accélérer la transition agroécologique au service **d'une alimentation saine, durable et locale pour tous les Français**
- Accompagner l'agriculture et la forêt françaises dans l'adaptation **au changement climatique**

• **Sur le volet « alimentation », 3 mesures principales :**

➤ **2 mesures définies au national :**

- Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes
- Alimentation locale et solidaire

➤ **1 mesure territorialisée :**

- Amplification du partenariat Etat / région au service des PAT





**PRÉFET
DE LA RÉGION
CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MESURE 14 : PLAN DE SOUTIEN AUX CANTINES SCOLAIRES DES PETITES COMMUNES

Mesure 14 : Plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes

Objectifs :

- **Accompagner et accélérer l'application de loi « EGAlim » dans les cantines des écoles primaires des petites communes**
 - **Proposer un repas équilibré et durable hors domicile aux enfants**
 - **Sensibiliser les enfants aux enjeux de l'alimentation**
-

Mesure 14 : plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes

Enveloppe dédiée : **50 M€**, via un **appel à projet national** pour de l'**aide à l'investissement** via une subvention à des projets répartie sur 3 volets :

- Soutien à l'investissement en **matériel pour stocker et cuisiner des produits frais** (essoreuses, robot coupe légumes, éviers, tables de tri, composteurs,...)
- Financement **d'investissements immatériels** (logiciels)
- **Prestations / ingénierie** (accompagnement, formations, bureau d'études, architecte pour la mise en place d'espaces de stockage des fruits ou d'installation de salades bars, ...)

→ Liste du matériel éligible en cours de validation

Mesure 14 : plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes



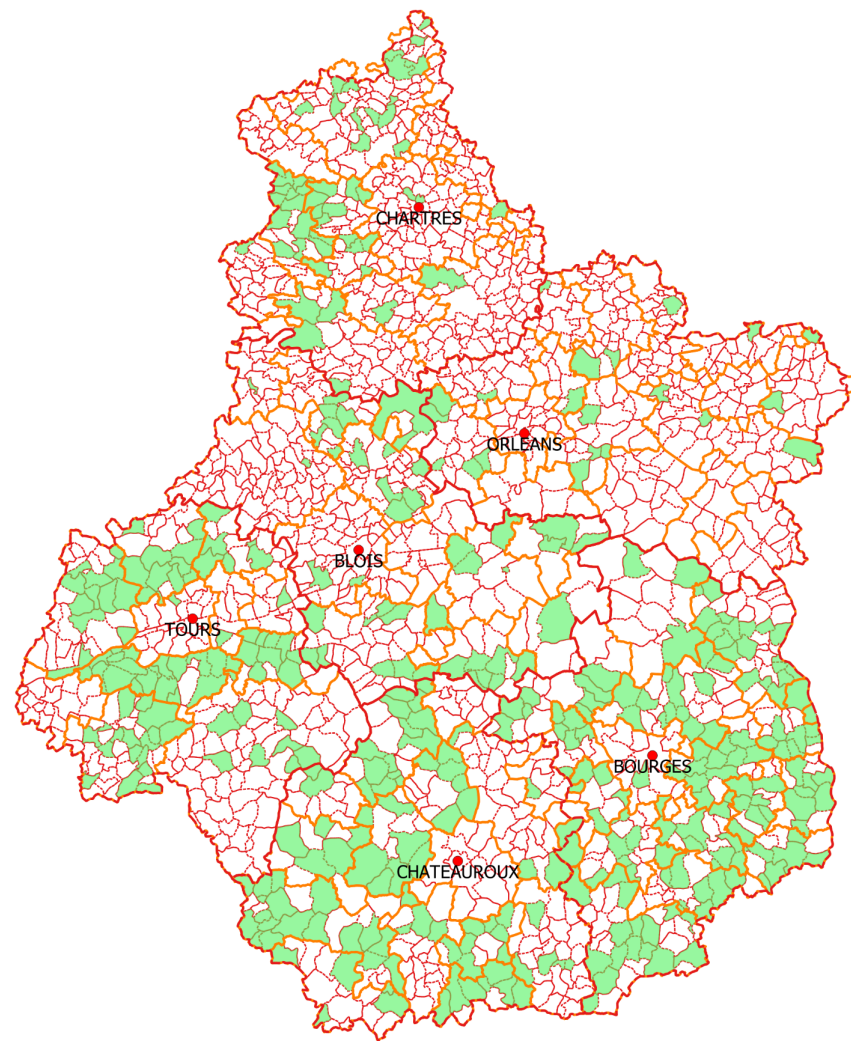
Les paramètres financiers : Le taux d'aide est de **100% maximum**

- Le montant de la subvention est compris entre
 - un **plancher** fixé à **3000 €**
 - un **plafond** qui varie suivant le nombre de repas servis par la commune, mais qui ne peut dépasser **33 600 €**.

Exemples de plafonds du montant de l'aide :

Si nbre repas : < 23/jour	3000 €	= 200/jour	19 600 €	
	= 50/jour	6 300 €	> 400/jour.....	33 600€
	= 100/jour.....	11 200 €		

Les communes éligibles en carte



Communes éligibles à la mesure 14 "Investissements en petites cantines scolaires" du Plan de Relance.

- Capitales Département
- ▭ Limites départementales
- ▭ Limites EPCI
- Communes
- ▭ Eligibles au plan de relance

0 25 50 km



Sources :
GEOFLA@_IGN
Liste des communes éligibles à la DSR 2020 DRAAF



Mesure 14 : plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes



- **Conditions d'éligibilité :**
 - **Communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR)** et **EPCI** ayant acquis la compétence de restauration scolaire pour les repas servis dans les communes éligibles à la DSR cible
 - Investissements correspondant aux catégories listées par la DGAL (en cours de validation)
- **Période de soutien** : 2021 (engagements) et jusqu'à 2023 (paiements)
- **Ouverture de l'appel à projets par l'ASP courant janvier 2021**

Mesure 14 : plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes



Les démarches à effectuer :

1. Le dépôt de dossier :

- Dépôt du dossier subvention **auprès de l'ASP**

Intitulé du projet, description sommaire, dates prévisionnels de début et de fin de réalisation, budget prévisionnel

- Les **pièces justificatives** associées au dossier:
 - Des **devis détaillés et chiffrés des investissements** permettant d'identifier les dépenses
 - L'**engagement à augmenter la part des produits durables et de qualité dans les repas servis.**

Mesure 14 : plan de soutien aux cantines scolaires des petites communes



Les démarches à effectuer :

2. L'instruction :

- Le dossier est instruit par l'ASP qui vérifie les conditions d'éligibilité, et transmis aux préfectures de département pour avis ;
- L'ASP notifie au porteur la recevabilité de la demande de subvention et transmet la notification de la décision d'attribution ;
- L'ASP peut verser une avance de 30 % du montant estimatif

3. Suivi des travaux :

Après le début de l'exécution des travaux, les justificatifs sont adressés à l'ASP qui définit le montant final de l'aide.

Récapitulatif	AAP National
Montants	50 M€
Bénéficiaires et conditions d'éligibilités	Communes éligibles à la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR) et EPCI ayant acquis la compétence de cantine scolaire pour les repas servis dans communes éligibles à la DSR
Projets éligibles	Investissements permettant la mise en œuvre de la loi EGAlim et correspondants aux catégories listées par la DGAL (<i>liste éligible à venir</i>)
Dispositifs	AAP national lancement courant janvier 2021 Sélection par l'ASP
Instruction et financement	Guichet ASP au fil de l'eau
Plancher / Plafond d'aides	Taux d'aide jusqu'à 100 % avec un plancher de 3 000 euros. Plafond d'aide en fonction du nbre de repas annuels estimé : de 3000 euros pour 23 repas/j servis à 33 600 euros pour 400 repas/jour (+ 3 plafonds intermédiaires)

QUESTIONS

Contacts:

THOMAS Aurélie - DRAAF-CENTRE-VAL-DE-LOIRE/SRAL
aurelie.thomas@agriculture.gouv.fr

02 38 77 41 18

AMOURIQ Laure – BIOCENTRE alimentation@bio-centre.org

06 12 47 81 38

CARASSAI Marine – BIOCENTRE territoires@bio-centre.org

06 33 30 15 31

